

L'ensemble de ce programme est retenu à l'unanimité des membres présents. Le bureau sera chargé d'affiner ou modifier les projets en fonction des circonstances, de choisir films et concerts et d'arrêter les dates précises de chaque manifestation.

4 MONTANT ADHESION

Il est reconduit sur les mêmes bases que les années passées, à savoir 10 € en individuel et 15 € pour un couple.

5 RENOUELEMENT BUREAU

A l'unanimité sont désignés pour faire partie du bureau :

Jean Claude BRUNEL, Marie Claude DEPONTAILLER, Jacques LOUBIER, Christian NAUTON, Bernadette PASCAL, Roland TRIBES, Alain PEPIN.

Ces membres se réuniront le 8 novembre pour désigner les responsabilités de chacun et pour affiner les projets retenus pour 2022.

6 QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion à FDFR et CNFR.** Le principe de l'adhésion au réseau des foyers ruraux (Fédération départementale et confédération nationale) n'est pas remis en cause d'autant qu'il inclus l'assurance RC du Foyer rural. (120 € + 60 €). Il pourra être sollicité une diminution exceptionnelle de la cotisation compte tenu du fait que, en 2020, aucune cotisation n'a été demandée aux adhérents du fait de la crise COVID et de l'absence d'activités durant plusieurs mois.
- **Evolution du Foyer rural pour tenir compte de la nouvelle commune**
Une réflexion future pourra être engagée sur ce sujet sans que la nécessité s'en fasse ressentir aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Le Président du Foyer rural,

Alain PEPIN

